



ACTUALITÉS



ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Inspection Pédagogique Régionale



Les IA-IPR EPS
vous présentent
leurs meilleurs
vœux !

EXAMENS

>>> ÉPREUVES PONCTUELLES D'EPS

Les épreuves ponctuelles d'EPS (obligatoire et optionnel) se dérouleront :

- pour la Gironde : du 7 au 11 avril 2025
- pour les autres départements : du 14 au 18 avril 2025.

Quel que soit votre établissement d'exercice (collège, lycée, lycée professionnel), nous vous rappelons que vous pouvez être sollicités en qualité de jury pour participer à la certification des élèves (CAP, BAC Professionnel, Général ou Technologique).

L'évaluation des élèves fait partie des missions des enseignants et leur participation aux jurys des examens de leurs obligations de service (articles L 912-1 et D 911-31 du code de l'Éducation). **Ces missions sont prioritaires par rapport à toute autre forme d'engagement ou d'activité.**

FORMATION CONTINUE

>>> OUVERTURES DES SESSIONS À PRÉINSCRIPTION

Plusieurs formations sont désormais ouvertes à préinscription. Un livret vous présentant l'ensemble de l'offre de l'année vous sera transmis prochainement. En attendant, nous vous invitons à vous rendre sur le site disciplinaire où vous retrouverez l'ensemble de l'offre de formation. Des liens directs vers chaque module de formation proposé sont à votre disposition pour faciliter vos abonnements et/ou vos préinscriptions sur les sessions qui vous intéressent.

Attention : les préinscriptions sont à durée limitée !

Modules de formations disciplinaires



Groupes de réflexion pédagogiques (GRP)



>>> CONFÉRENCES STAPS

La faculté des STAPS vous invite à participer deux conférences au mois de janvier. Préparatoires des concours ou curieux quant à l'actualité de la discipline, nous ne pouvons que vous encourager à assister à ces conférences gratuites qui auront lieu à l'amphi Rougier (STAPS, Pessac).

Les innovations en EPS depuis 1980 : le vendredi 17 janvier 2025 de 16h30 à 18h30, par Jean Saint Martin, professeur des universités.

Plus d'infos



De savoir-faire perceptifs en EPS à la quête d'un bien-être corporel :

Plus d'infos

le jeudi 23 janvier de 18h30 à 20h30, par Aline PAINTENDRE, maitresse de conférence à l'UFR STAPS de Reims



>>> CONFÉRENCE AE-EPS : GROUPE EVALUATION PAR INDICATEURS DE COMPÉTENCES (EPIC)

Lucie Lacoste (enseignante d'EPS au collège Victor Louis de Talence, 33) et Emmanuel Testud (enseignant d'EPS au collège Lafayette au Puy-en-Velay, 43) membres du groupe Evaluation Par Indicateurs de Compétence (EPIC) de l'AE-EPS, vous présenteront la démarche de leur groupe de travail ainsi que des illustrations en danse et en athlétisme.

Cette conférence gratuite se déroulera au STAPS **vendredi 24 janvier 2025 entre 18h et 20h**. Elle est suivie le **samedi 25 janvier 2024 de 8h45 à 12h, de deux ateliers de pratique** dans les APSA présentées la veille.

Inscription obligatoire pour les ateliers de pratique : ici (gratuit pour les adhérents AE-EPS, 5 euros pour les étudiants et 10 euros pour les non étudiants et non adhérents).

Plus d'infos



SPORT

»» RECONDUCTION DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les établissements dont la section sportive scolaire a été ouverte à la rentrée 2021 en collège et 2022 en lycée doivent établir une demande de reconduction pour la période 2025-2029 en collège et 2025-2028 en lycée.

Le fonctionnement de ces sections sportives scolaires est évalué en fonction des critères structurels, éducatifs, sportifs et pédagogiques mentionnés dans le [cahier des charges](#). Une réactualisation des conventions avec les partenaires fédéraux et collectivités territoriales peut en outre être nécessaire.

Un livret d'accompagnement est disponible sur le site EPS du rectorat de bordeaux destiné à accompagner toutes les démarches.

Les établissements concernés par une procédure de reconduction seront informés et devront constituer, un dossier de demande de reconduction en ligne :

avant le vendredi 14 mars 2025

Cette demande devra être accompagnée du [cadre académique d'élaboration du projet de section sportive scolaire](#) à transmettre à marie-pierre.eulacia@ac-bordeaux.fr. Les établissements concernés par une ouverture pour la rentrée 2025 doivent également renvoyer leur projet de section sportive scolaire à la même adresse.

Nous insistons sur la nécessité impérative de constituer des dossiers complets réunissant l'ensemble des pièces demandées afin de faciliter leur étude par les services d'inspection.

Plus d'infos 

»» LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

La [circulaire du 15 décembre 2023](#) concernant les modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves a conduit à la réécriture d'une circulaire académique concernant les sections sportives scolaires accompagnée d'un nouveau cahier des charges. L'accent est porté sur :

- la contribution à une éducation par le sport
- la contribution aux différents parcours éducatifs
- la contribution à l'enjeu d'une école promotrice de santé

Contribuer par la pratique d'APSA à l'inclusion, mixité, persévérance scolaire, accès du sport au plus grand nombre, la santé des jeunes, tels sont les objets prioritaires à porter au sein des projets de section sportive scolaire, la recherche de la performance sportive n'étant pas première.

Afin d'aider chaque établissement dans la mise en œuvre de ce dispositif, l'inspection pédagogique régionale propose en téléchargement un [livret d'accompagnement](#) précisant :

- les exigences incontournables en termes de fonctionnement et contenus
- le fonctionnement administratif au sein de l'académie
- les personnes ressources au sein de l'académie sur le dossier SSS
- la référence des différents textes cadrant les SSS

Plus d'infos 

ACTUALITÉS MÉTIER

»»» DOCUMENT D'APPUI DES GESTES PROFESSIONNELS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS

Vous avez reçu dans vos établissements un guide réalisé par l'académie d'Aix-Marseille, destiné à vous accompagner pour anticiper, éviter, réduire les interprétations et risques d'ambiguïtés liés à l'enseignement de la discipline dans laquelle le rapport au corps est toujours présent. Egalement à disposition sur le site académique, nous vous invitons à en prendre connaissance.

»»» CANDIDATURE À LA LISTE D'APTITUDE AGRÉGÉS

La campagne d'inscription à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés a débuté jeudi 2 janvier 2025. Les professeurs intéressés doivent **enregistrer leur candidature sur l'application I-Prof via le portail Arena, entre le jeudi 2 janvier 2025 jusqu'au jeudi 23 janvier 2025 à minuit** selon les modalités de connexion décrites dans la notice technique. Les personnels peuvent se reporter à cette notice pour connaître les différentes étapes de l'inscription et ont la possibilité, si nécessaire et en cas de difficulté, de prendre l'attache des services de la DPE. **Les candidatures devront être enregistrées exclusivement par le biais de l'application I-prof.** En conséquence, aucune candidature papier ne pourra être acceptée. L'attention des candidats à la liste d'aptitude est également appelée sur les conséquences sur leur carrière de cette éventuelle promotion, notamment en termes de classement et de progression de carrière. Les personnels pourront utilement se référer à **la page intranet figurant sur le site de l'académie de Bordeaux** à la rubrique "*Ma vie professionnelle*", sous rubrique "*Promotion / Avancement*", puis "*Personnels enseignants du second degré public, d'éducation et PsyEn - Liste d'aptitude agrégés*" pour trouver des éléments complémentaires.

Plus d'infos 

TEST D'APTITUDE AU SAUVETAGE AQUATIQUE (TASA)

Le lundi 3 février 2025, l'inspection pédagogique régionale EPS organisera une **session annuelle unique** permettant d'évaluer l'aptitude au sauvetage aquatique selon les modalités citées dans la circulaire du 1er juillet 2019.

Cette session s'adresse aux candidates et candidats des différents concours du professorat, au recrutement en tant qu'agent contractuel destinés à enseigner l'EPS ou en tant que maître délégué en EPS qui, remplissant les autres conditions de recrutement, ne disposeraient pas d'un justificatif de qualification conforme aux dispositions en vigueur.

Une inscription préalable est nécessaire auprès des services du rectorat pour les étudiantes et étudiants qui préparent les concours du professorat d'EPS ou des écoles ou auprès de Monsieur FREROT Patrick, IA-IPR EPS pour les candidates et candidats non étudiants désirant être recruté(e)s comme agent contractuel ou passer le CAPEPS interne en remplissant la fiche ci-dessous.

Fiche de candidature à compléter, signer et renvoyer à : patrick.frerot@ac-bordeaux.fr

Plus d'infos 